



MAIRIE de LA SAUVETAT - DU - DROPT 47800
Département de LOT-ET-GARONNE

RAPPEL

Déclaration reconnaissance catastrophe naturelle au titre de la Sécheresse 2023

La commune va déposer une déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la Sécheresse des sols sur la période de 2023.

Pour ce faire, les administré(e)s ayant constatés des dégâts sur leur(s) construction(s) pouvant être attribués à la sécheresse 2023 doivent venir au secrétariat de la Mairie déposer un dossier au plus tard le vendredi 15 mars 2024 contenant les documents suivants :

Exceptionnellement les dossiers pourront être remis jusqu'au mercredi 20 mars 2024

- *courrier descriptif avec votre nom, prénom, adresse et détail des dégâts constatés
- *photo(s) des dégâts constatés

Suite à l'instruction de notre déclaration, un arrêté du ministère de l'Intérieur sera publié au journal officiel courant 2024.

Vous disposerez de 30 jours maximum à compter de la publication de cet arrêté pour déclarer auprès de votre sinistre auprès de votre compagnie d'assurance.